



République Démocratique du Congo



PROVINCE ORIENTALE

L'Agence pour la *Promotion des Investissements* et de *Financement* de la
Province Orientale « **APIF/PO** »

RAPPORT ANNUEL 2013

Kisangani - Février 2014

Etablissement Public Provincial crée par Arrêté Provincial
n°01/MAA/038/CAB/PROGOU/PO/2011 du 18 Juin 2011.

*Adresse : Avenues de l'Eglise et Abbé Munyororo n°03, Commune Makiso à côté de la Banque
Centrale du Congo*

Contacts : (+243)99 2413667 / (+243)81 8389194 - E-mail : apifpo@gmail.com

Message du Directeur Exécutif

Poursuivre l'effort de consolidation

Depuis sa création en juin 2011 et la mise en place de ses organes de gestion intervenue en septembre 2011, la Direction générale de l' APIF/PO s' est lancée dans une série d' actions visant d' abord dans un premier temps à faire de l'APIF/PO le maillon essentiel de la politique du Gouvernement Provincial de la Province Orientale en matière de la promotion du secteur privé et des investissements.

En 2012, tout le travail était de bâtir une vision et une organisation efficace au sein de l'APIF/PO qui sert aujourd'hui de modèle aux autres Provinces de la République Démocratique du Congo.

L'année 2013 fut l'année de la clarification des missions assignées à l'APIF/PO par le Gouvernement Provincial de la Province Orientale. Dans son Discours d'Investiture en février 2013 devant l'Assemblée provinciale de la Province Orientale, Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province Jean BAMANISA SAIDI déclarait ce qui suit : « Concernant l'amélioration du climat des affaires, l'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale, APIF/PO en sigle sera restructurée pour la rendre plus efficace en cette matière ».

La restructuration de l'APIF/PO qui est intervenue par un Arrêté Provincial signé le 3 Août 2013 lui a permis de contribuer efficacement à la présentation de la vision du Gouvernement Provincial de la Province Orientale quant au rôle essentiel du secteur privé réuni le 08 Août 2013 à Kinshasa lors de la journée de « Mardi de Développement ». Mieux encore lors de l'ouverture des travaux de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds et du Secteur Privé tenue à Kisangani du 13 au 15 Novembre 2013, l'Autorité Provinciale mettra l'accent sur le rôle de l'APIF/PO qui est celui d'encadrer et d'accompagner les opérateurs économiques dans la recherche des partenariats à travers le monde, d'organiser et de structurer les activités commerciales du secteur informel, de servir de courroie de transmission entre le Gouvernement Provincial et les opérateurs économiques et enfin de promouvoir le Partenariat Public-Privé comme une approche susceptible de permettre d'atteindre les objectifs de développement de la Province Orientale.

Les perspectives de l'année 2014 semblent rassurantes au regard du grand pas réalisé.

La Direction générale de l'APIF/PO est déterminée à poursuivre l'effort de consolidation et a fait sien l'adage universel qui dit : « Qui veut aller loin ménage sa monture ».

Charles LUTUTA ILONGOSI

Directeur Exécutif

I. HISTORIQUE DE L'APIF/PO

1.1. Contexte de création

Le potentiel économique dont dispose la Province Orientale constitue un atout important pour attirer les investissements. Malheureusement, la régression de son économie depuis les tristes mesures de zaïrianisation de 30 Novembre 1973 a entraîné un désinvestissement considérable dans tous les secteurs de la vie économique de la Province.

En vue d'inverser cette situation et de créer des opportunités d'investissements dans la Province dans la perspective d'un développement durable, le Gouvernement Provincial de la Province Orientale a senti la nécessité dans le cadre de la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant Principes Généraux sur la Libre Administration des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées qui confère aux Provinces leur autonomie d'élaborer leur propre vision de développement, de disposer d'une structure spécialisée pour assurer la promotion du secteur privé et des investissements.

D'où la création de l'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale APIF/PO en sigle. Cette création marque aussi la volonté du Gouvernement Provincial de la Province Orientale de mettre en place une Structure de canalisation des investissements en Province.

1.2. Arrêté Provincial N° 01/MAA/038/CAB.PROGOU/PO/2011 du 18 juin 2011 portant création de l'APIF/PO

L'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale APIF/PO en sigle, est une structure du Gouvernement Provincial instituée par l'Arrêté Provincial N° 01/MAA/038/CAB.PROGOU /PO/2011 du 18 juin 2011 portant sa création, son organisation et son fonctionnement. Cette création est motivée par la nécessité de mettre en œuvre la politique du Gouvernement Provincial de la Province Orientale dans la promotion des investissements tant du secteur public que privé en vue d'assurer son intégration économique aussi bien nationale qu'internationale, doter la Province d'une structure capable d'assurer la promotion des Investissements, d'élaborer, de piloter des projets bancables et de gérer le portefeuille provincial.

1.3. Par Arrêté Provincial N° 01/JBS/069/CAB.PROGOU/PO/2013 du 3 Août 2013 portant réorganisation de l'APIF/PO

Afin de la restructurer, de la rendre plus efficace et favoriser l'amélioration du climat des affaires et des investissements en Province Orientale, l'Autorité Provinciale a signé l'Arrêté Provincial N° 01/JBS/069/CAB.PROGOU/ PO/2013 du 03 Août 2013 portant réorganisation de l'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale APIF/PO en sigle, qui confirme le statut d'Etablissement Public Provincial jouissant d'une personnalité juridique et dotée d'une autonomie administrative et financière.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIES

II.1. Objectifs :

Les objectifs poursuivis par l'APIF/PO dans l'amélioration du climat des affaires sont les suivants :

- simplifier des formalités relatives à l'exercice des activités économiques et commerciales en Province Orientale ;
- réduire le nombre des procédures administratives ;
- réduire le délai de traitement des dossiers et de délivrance des autorisations administratives ;
- alléger les taux d'impôts, droits, taxes et redevances rétrocédées à la Province ;
- éradiquer les tracasseries administratives et policières.

II.2. Stratégies :

Les stratégies de l'APIF/PO dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires sont les suivantes :

- Mise en place du Guichet unique anti-tracasseries ;
- Instauration des réunions effectives au niveau du Gouvernement Provincial à travers le Comité Provincial sur l'amélioration sur la facilitation à l'investissement en Province Orientale ;
- Maintenir un dialogue permanent entre le secteur public et privé ;
- Vulgarisation des textes relatifs au Droit des Affaires (OHADA) ;
- Vulgarisation auprès des administrations publiques des textes relatifs à l'amélioration du climat des affaires et des investissements ;
- Assurer le suivi pour la mise en application des Arrêtés Provinciaux relatifs à l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

III. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale « APIF/PO » est placée sous la Tutelle du Ministère Provincial ayant le Plan dans ses attributions. La Direction Générale a fonctionné avec un Directeur Exécutif, 12 agents et 2 stagiaires. Un Délégué du Gouvernorat de la Province Orientale a été affecté à l'APIF/PO avec comme mission d'organiser et d'encadrer le secteur informel et créer des chambres consulaires.

Conformément à l'Arrêté Provincial n°01/JBS/069/CAB.PROGOU/PO/2013 du 3 Août 2013, portant réorganisation de l'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale « APIF/PO », la Direction Générale est l'organe de gestion courante de l'Agence. Elle comprend le Directeur Général et deux Directeurs responsables de :

1. Direction Administrative, Financière et des reformes ;
2. Direction Technique.

IV. ACTIVITES

Les activités opérationnelles de l'Agence pour la Promotion des Investissements et de Financement de la Province Orientale APIF/PO en sigle, ont été réalisées au cours de l'année 2013 grâce à l'appui du Gouvernement Provincial de la Province Orientale et du PNUD/KISANGANI et du CPCAI.

Ces activités sont regroupées suivant les missions lui assignées par le Gouvernement Provincial:

1. Servir de Bureau Conseil du Gouvernement Provincial dans le cadre de la promotion du secteur privé et des investissements :

- Présentation au Gouvernement Provincial de la Province Orientale du rapport-synthèse de l'Atelier sur l'organisation et l'encadrement du secteur informel en Province Orientale *du 06 au 07 Juin 2013*.

Les objectifs principaux de cet Atelier consistaient à établir un état des lieux du secteur informel rural et urbain en Province Orientale et à présenter la politique du Gouvernement Provincial de la Province Orientale visant à stabiliser les activités des opérateurs économiques du secteur informel. A l'issue de cet Atelier, plusieurs recommandations ont été émises dont la réduction des tracasseries administratives et policières.

- Séances de travail avec les opérateurs du secteur agricole le *10 Août 2013* et les opérateurs du secteur socio-économique le *28 Août 2013*.
- Réunion du Comité Technique de Pilotage de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds et du Secteur Privé en date du *27 Novembre 2013* à la Direction générale de l'APIF/PO.
- Réception de l'Arrêté Provincial n°01/JBS/0109/CAB/PROGOU/2013 du *18 Novembre 2013* portant organisation de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds et du Secteur Privé.
- Préparatifs des dossiers de la Table Ronde des bailleurs de fonds et du secteur privé du *13 au 16 Novembre 2013* : fiches de souscription, de réservation, lettres de sponsoring et ouverture des comptes Table Ronde/APIF – PO à la RAWBANK et BIC.
- Organisation de l'Atelier sur l'élaboration des projets bancables le *27 Août 2013* avec l'appui financier du PNUD.

Le but de cet Atelier visait la sensibilisation des opérateurs économiques du secteur privé à participer efficacement à la Table Ronde des Bailleurs de Fonds tenue à Kisangani du 13 au 15 Novembre 2013 en présentant aux investisseurs potentiels présents à ce forum des projets d'investissements bancables. Ils devaient donc au cours de cet Atelier apprendre comment élaborer un projet d'investissement porteur de croissance susceptible d'intéresser les bailleurs de fonds.

- Dîner – Conférence le 09 Août 2013 en faveur des opérateurs économiques en vue de redynamiser les activités économiques dans la Province Orientale.

Au cours de ce dîner, un protocole de partenariat a été signé entre l'APIF.PO et la CCRDC et dont les objectifs principaux consistaient à :

- Rendre les entreprises locales compétitives et faciliter leur pénétration sur le marché national et international ;
- Assurer l'implantation de nouvelles sociétés en Province Orientale ;
- Etablir un réseau de transfert de connaissance afin de doter la Province Orientale de technologies lui permettant d'être compétitive.

Par ailleurs, la CCRDC a réalisé à l'issue de cette conférence, un appel à candidature pour la Direction de son bureau provinciale provisoire qu'elle comptait mettre en place à Kisangani.

- Participation et intervention au CEPOD organisé par le Ministère du Plan avec l'appui technique et financier du PNUD.
- Participations de la Direction Générale de l'APIF/PO aux Forums Economiques des Districts :
 - *District de la Tshopo à Yangambi du 22 au 25 Septembre 2013 ;*
 - *District du Haut - Uélé à Isiro du 02 au 08 Octobre 2013 ;*
 - *District de l'Ituri à Bunia du 09 au 15 Octobre 2013 et*
 - *District du Bas – Uélé à Buta du 17 au 21 Octobre 2013.*

2. Promouvoir des opportunités d'affaires de la Province Orientale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et accompagner la réalisation des études et des projets y afférents :

- Finalisation en *Juillet* du dossier relatif au Protocole d'accord de collaboration entre le Gouvernement Provincial, l'APIF/PO et la SOFIDE.

- Séance de travail à la Direction Générale de l'APIF/PO avec Mr. *Roland* Martin, le Chargé d'affaires de l'Ambassade du Royaume des Pays – Bas en visite à Kisangani le *19 Juillet 2013*.
- Séance de travail avec les opérateurs économiques, la Direction Générale de l'APIF/PO et Mr. *Roland* Martin le Chargé d'affaires de l'Ambassade du Royaume des Pays – Bas le *20 Juillet 2013* à la Fourchette Boyomaise.

Au cours de cette rencontre, le Diplomate Néerlandais a présenté quelques instruments de financement des projets d'investissement que le Gouvernement de son pays met à la disposition des opérateurs économiques des pays en développement en vue de promouvoir leurs activités. Il s'agit de :

- L'initiative MMF qui met contact un opérateur d'un pays en voie de développement avec un partenaire Néerlandais en vue de développer leurs affaires ;
 - Du Programme « ORIO », qui finance les projets en infrastructures publiques des pays en voie de développement (Routes, Energie, Transport, etc.);
 - Du Programme PSI qui est un programme d'investissement du gouvernement néerlandais pour le secteur privé. Il s'agit de financement d'un partenariat entre des entreprises néerlandaises et des partenaires locaux dans les pays en développement.
- Plusieurs séances de travail de l'examen des statuts des chambres consulaires et des divers dossiers.
 - Elaboration et transmission des termes de référence de l'Atelier sur l'élaboration des projets bancables en Province Orientale.
 - Elaboration et distribution du rapport de l'Atelier sur l'élaboration des projets bancables en Province Orientale.
 - Participation au Mardi de Développement à Kinshasa le *08 Juillet 2013*.
 - Participation au séminaire-atelier de renforcement des capacités et de mise à niveau des Cellules provinciales du Climat des Affaires à Matadi du *17 au 18 Juillet 2013*.

Les objectifs poursuivis par cet Atelier était d'informer les cellules provinciales sur les réformes initiées par le Gouvernement Central depuis 2009, d'obtenir leur adhésion dans le processus, les informer sur leurs missions en provinces, les doter des outils de suivi et évaluation, les aider à communiquer sur les réformes entreprises, à évaluer le niveau d'exécution des réformes et à accroître leurs capacités dans la rédaction des rapports mensuels.

A l'issue de l'Atelier, quelques recommandations majeures ont été formulées dont le besoin de clarifier la collaboration entre les services déconcentrés et les provinces, simplifier la parafiscalité et les taux des impôts et taxes, prendre des mesures spécifiques pour la promotion et la facilitation du commerce transfrontalier...

3. Identifier les sources de financement pour la réalisation des études et projets auprès des bailleurs de fonds :

- Transmission de 13 fiches de projets en quête de financement pour examen à la Société Financière de Développement « SOFIDE » pour un montant global de 609.305.268\$ et de 5.000.000€ en vertu du Protocole d' Accord de Collaboration signé le 3 Août 2013 entre le Gouvernement provincial, l'APIF/PO et la SOFIDE.

4. Constituer et mettre à la disposition des investisseurs toute la documentation relative au cadre juridique des affaires en République Démocratique du Congo notamment le régime des licences d'affaires et les régimes fiscaux :

- Visite de travail entre Mr. Jérôme ROUX Attaché Economique à l'Ambassade de la Belgique et l'APIF/PO dans le cadre de préparation de l'arrivée des Investisseurs belges à la Table Ronde.
- Diffusion auprès de la FEC de la nouvelle réglementation en matière de permis de construire.

5. Mener les études en vue de la constitution d'un Fonds d'investissements de la Province Orientale :

Les réflexions sont menées au niveau de l'APIF/PO pour la constitution du Fonds d'Investissements à partir de trois lignes budgétaires de l'année 2014 à savoir les acquisitions immobilières, les prises de participation et les interventions économiques.

Un Arrêté Provincial déterminera le statut du Fonds d'Investissement Provincial et un Comité de Pilotage regroupant le Gouverneur de Province, le Ministre Provincial ayant les Investissements dans ses attributions, le Ministre Provincial des Finances et le Directeur général de l'APIF/PO.

6. Servir de centre d'appui au développement de l'entrepreneuriat et du développement du capital humain notamment la création des PME et PMI :

- Examen du projet d'Arrêté modifiant et complétant l'Arrêté Provincial n°01/JBS/042/CAB/PROGOU/PO/2013 portant création du Comité provincial pour la facilitation de l'investissement en Province Orientale du 12 mars 2013 transmis à Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial du Plan par Monsieur le Directeur Adjoint du Cabinet du Gouverneur suivant sa lettre n°01/JBS/2796/CAB /PROGOU/PO/2013 du 28 Novembre 2013.

- Participation à l’Atelier sur la prise en compte du Genre dans la planification provinciale organisé du 26 au 27 Septembre 2013 par le Ministère Provincial du Genre avec l’appui technique et financier du PNUD.
- Finalisation des projets des statuts des chambres consulaires provinciales avec les associations et institutions publiques.
- Signature à Isiro le 8 Octobre 2013 de la convention entre l’APIF/PO et le Programme d’Initiation à la Culture d’Entreprise et au Développement Endogène « PICEDE »
La PICEDE s’engage à fournir les données du terrain et à organiser pour le compte de l’APIF/PO des séances de renforcement des capacités des opérateurs du secteur privé et public dans le cadre de l’amélioration du climat des affaires en Province Orientale spécialement dans le District du Haut-Uélé.
L’APIF/PO s’engage à rechercher des financements pour que le PICEDE réalise ses actions. Pour ce faire, l’APIF/PO assurera un plaidoyer auprès des institutions provinciale, nationale et internationale.

7. Collaborer avec les institutions nationales, régionales et internationales en charge de l’amélioration du climat des affaires et de la promotion des investissements dans les strictes règles lois et procédures en la matière :

- Séance de travail avec la Chambre de Commerce de la République Démocratique du Congo, CCRDC en sigle à la Direction Générale de l’APIF/PO en séjour à Kisangani.
- Participation sur invitation du COPIREP à la préparation de la Campagne de communication sur la restructuration de la SCPT et la relance des activités des Ports et transports fluviaux à Kinshasa suivant l’ordre de mission N°01/JBS/373/CAB/PROGOUV/PO/2013 du 27 Août 2013 de Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province.
- Contacts préliminaires avec la Direction Générale de l’Institut National des Etudes et de Recherche Agronomiques, INERA en sigle, conformément au mandat spécial exclusif donné par l’Autorité de Tutelle à la Direction Générale de l’APIF/PO de négocier un *partenariat – public – privé* pour le compte du Gouvernement Provincial afin de réhabiliter le Guest House de l’INERA à Yangambi.
- Signature du Protocole d’accord de collaboration entre l’APIF/PO et la CCRDC le 09 Août 2013.

- Mission d'évaluation à Isiro du *11 au 20 Août 2013* portant sur le conflit opposant le FENAPEC, la FEC et la Société civile du Haut – Uélé et présenter dans les milieux d'affaires du District du Haut – Uélé la politique du Gouvernement Provincial pour la promotion de l'entrepreneuriat en Province Orientale.

8. Vulgariser et assurer la mise en œuvre des réformes initiées par le Gouvernement Central sous l'autorité du Gouvernement Provincial de la Province Orientale :

- Organisation de l'Atelier conjoint du 13 au 14 Mars 2013 entre l'APIF et le CPCAI sur les mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires.
- Séances de travail entre la Direction générale de l'APIF/PO et Monsieur Fabrice LUSINDE, Expert de la Banque Mondiale pour établir une feuille de route sur les réformes Doing Business.
- Réception de la Nouvelle Réglementation du permis de construire transmise par lettre n°709/CPCAI/DP/03/11/2013 du *26 Novembre 2013* émanant du Délégué Principal du CPCAI.
- Transmission à Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial du Plan de la note technique de la Direction générale de l'APIF/PO relative à la feuille de route pour la mise en œuvre des réformes Doing Business dans le cadre du challenge annuel entre provinces institué par le Premier Ministre et ce à partir du 31 mai 2014.

9. Assurer un accompagnement administratif des investisseurs :

- De nombreuses délégations d'investisseurs se sont annoncées au cours de l'année 2013 et l'APIF/PO à assuré leur accompagnement administratif.

V. SITUATION FINANCIERE

La situation financière de l'APIF/PO reprise dans les tableaux ci-dessous, présente les ressources provenant de la dotation du Gouvernement Provincial à titre de Frais de fonctionnement et la justification des emplois du 1^{er} juin au 30 Décembre 2013 car de Janvier à Mai 2013, l'APIF/PO n'a pas bénéficié de la dotation du Gouvernement Provincial à titre de frais de fonctionnement.

I. Ressources (Frais de fonctionnement /Dotation du Gouvernement Provincial)

MOIS	MONTANT
Juin 2013	1.500.000,00 FC
Juillet 2013	2.325.000,00 FC
Août 2013	2.327.000,00 FC
Septembre 2013	2.524.000,00 FC
Octobre 2013	1.500.000,00 FC
Novembre 2013	1.500.000,00 FC
Décembre 2013	1.500.000,00 FC
TOTAL	11.676.000,00 FC

II. Emplois

N°	LIBELLE	MONTANT
1	Loyers	1.692.000,00 FC
2	Fournitures et petits matériels de bureau	239.810,00 FC
3	Communication téléphonique	474.750,00 FC
4	Carburant et lubrifiant	3.306.500,00 FC
5	Installation et programmation Kit Informatique	65.800,00 FC
6	Installation connexion Internet et frais d'abonnement	1.041.540,00 FC
7	Publicité, Communiqué en bande passante et Couverture médiatique	112.800,00 FC
8	Impression, reproduction, reliure et conservation	194.000,00 FC
9	Frais de consultation juridique	25.110,00 FC
10	Impression, reproduction dépliant APIF/PO/Forums Economiques et Table Ronde des Bailleurs de Fonds	144.670,00 FC
11	Remboursement Dettes Tiers	112.690,00 FC
12	Impression calicots APIF/PO	27.900,00 FC
13	Frais de transport et courses de service	3.842.900,00 FC
14	Frais de mission	110.000,00 FC
15	Débours frais de consommation (réceptions, jetons de présence, perdiem)	285.530,00 FC
	TOTAL EMPLOIS	11.676.000,00 FC

VI. PERSPECTIVES 2014

Afin de mieux remplir ses missions, les perspectives de l'APIF/PO pour l'an 2014 peuvent se résumer comme suit :

- Nécessité de la mise en place de la Direction Générale par la nomination du Directeur Général et des Directeurs ;
- Exécution budgétaire suivant statut d'Etablissement Public Provincial ;
- Bénéficiaire de la dotation initiale pour assurer la logistique et les équipements,
- Création du site Web APIF/PO afin d'assurer sa visibilité et diffuser facilement les informations;
- Assurer la promotion des investissements par des voyages promotionnels et contacts au Nigéria, Maroc, Afrique du Sud, Ouganda, Sud Soudan, etc ;
- Mobiliser les financements orientés vers les PME et PMI ;

- Assurer une communication à grande échelle au niveau des administrations publiques et les populations afin de les sensibiliser sur le climat des affaires ;
- Création d'un guichet unique anti-tracasseries au niveau de l'APIF/PO ;
- Rechercher les financements nécessaires pour le renforcement des capacités managériales des entrepreneurs locaux, etc.
- Adapter les protocoles d'accord de partenariat entre l'APIF/PO et les antennes provinciales de l'ANAPI et de Guichet Unique des Entreprises ;
- Installation des Antennes APIF/PO dans les Districts ;
- Installation des Chambres Consulaires et assurer leur encadrement à Kisangani et dans les Districts ;
- Organiser et encadrer le secteur minier informel sous forme des coopératives et appliquer la législation en la matière ;
- Organiser les Etats Généraux de l'Industrie en Province Orientale ;
- Produire le répertoire des opérateurs économiques de la Province Orientale ;
- Proposer des reformes des indicateurs Doing Business au Comité Provincial pour la Facilitation de l'Investissement en Province Orientale.

Charles LUTUTA ILONGOSI